

## **PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES SOCIETES DE TRAVAILLEURS ASSOCIES**

### **1. DESCRIPTION DU PROGRAMME GLOBAL**

L'Espagne a développé un modèle original d'entreprises - les *Sociedades Laborales* (Sociétés de Travailleurs Associés), qui a permis de créer plus de 17.000 sociétés et 100.000 emplois en quelques années. Deux principes sont à la base des Sociétés de Travailleurs Associés (STA) :

- Les travailleurs sont majoritaires dans le capital social de l'entreprise (minimum 51%)
- Aucun actionnaire, à l'exception des organismes publics, ne peut détenir plus du tiers du capital.

Notre programme a débuté par une conférence nationale au Parlement Fédéral, en présence des représentants de tous les partis démocratiques et des principaux responsables politiques et associatifs du secteur de l'économie sociale en Belgique. Les réactions, dans l'ensemble très positives sont détaillées dans les actes de la conférence.

Le but du programme est d'amener des travailleurs belges à reprendre ou à créer une entreprise en s'inspirant du modèle des STA. Les contextes juridiques, économiques et sociaux belges le permettent. Le modèle des STA a prouvé sa grande efficacité en matière de lutte contre le chômage et le travail précaire.

Notre démarche est double :

#### **1. Une démarche politique : sensibiliser les responsables politiques au modèle des Sociétés de Travailleurs Associés ; adopter une législation spécifique.**

Le mouvement entrepreneurial des STA a connu en Espagne un développement remarquable avec l'appui des pouvoirs publics, qui ont donné à ces entreprises un cadre juridique *ad hoc* et ont encouragé les travailleurs à reprendre leurs entreprises (à la suite de difficultés d'entreprises, ou par suite de cessions d'entreprises familiales), et les chômeurs à créer leur entreprise sous cette forme. Nous souhaitons impulser une volonté comparable en Belgique. Une législation spécifique donnerait un signal fort ; il est toutefois déjà possible de lancer des expériences pilotes dans le cadre de la législation actuelle.

#### **2. Une démarche pratique : faciliter la reprise et la création d'entreprises ; constituer un réseau de partenaires capables d'accompagner les candidats entrepreneurs dans leur démarche.**

Le second axe de notre projet est la mise en place, sur base des nombreux organismes déjà existants, d'un réseau proposant la méthodologie spécifique du modèle des Sociétés de Travailleurs Associés parmi les services indispensables à la création d'entreprise : formation des travailleurs-entrepreneurs, aide et conseils de gestion, techniques bancaires, etc.

Comme il est tout à fait possible de créer des à présent des Sociétés de Travailleurs Associés conformément au droit belge, les deux démarches seront menées de front.

Pour mettre le projet en pratique, une équipe de trois personnes devrait être mise sur pieds (un responsable de projet, un juriste, un analyste financier).

## **2. DEROULEMENT DU PROGRAMME**

### **1. PHASE PREPARATOIRE**

#### **1.1. Identifier et adapter les modèles juridiques et financiers au droit belge**

Les fédérations espagnoles de Sociétés de Travailleurs Associés (STA) ont, au fil des années, élaboré différents modèles de statuts-type pour les candidats entrepreneurs. De même, des formules financières ont été expérimentées sur une grande échelle. La phase préparatoire de l'implantation en Belgique des STA comprend l'identification et la traduction des modèles juridiques et financiers convenant le mieux au contexte belge. D'autres éléments de nature sociologique et économique devront être pris en compte et analysés pour comprendre la dynamique du mouvement des STA en Espagne.

Dans un deuxième temps, les modèles de statuts-type et les schémas financiers sélectionnés seront ensuite adaptés à notre législation. Deux modèles juridiques standards seront probablement élaborés :

- Pour les Sociétés Anonymes de Travailleurs Associés (SATA)
- Pour les Sociétés de Travailleurs Associés à Responsabilité Limité (STARL)

#### **1.2. Identifier et mobiliser les acteurs compétents pour être partie prenante du mouvement**

Notre volonté d'implanter en Belgique le modèle des STA pourra être rencontrée en organisant la participation active de plusieurs partenaires.

- **Les syndicats** seront amenés à jouer un rôle important pour le succès du projet, particulièrement concernant les reprises d'entreprises en difficultés par les salariés.
- **Les centres d'entreprises et organismes** spécialisés dans l'aide à la création et à la gestion de PME qui participeront au projet proposeront aux candidats entrepreneurs leurs services habituels en tenant compte des spécificités du modèle des STA. Les principes à respecter pour créer ou reprendre une entreprise sous forme de STA sont relativement simples à assimiler et les opérateurs existants, moyennant un accès à l'information et un accompagnement temporaire sont potentiellement capables de les enseigner aux candidats entrepreneurs.
- **Les opérateurs en insertion socioprofessionnelle (ISP)** assureront le service de première ligne qui permettra de recruter les candidats entrepreneurs. De même, **les opérateurs en formation** spécialisés dans la formation à la gestion de PME pourraient proposer des modules formatifs spécifiquement adaptés au modèle des STA.
- **Les agents financiers** prêts à participer au projet en donnant accès aux candidats entrepreneurs à des outils financiers appropriés.

#### **1.3. Informer les partenaires et distribuer les tâches**

Une fois les partenaires potentiels identifiés, la seconde partie de la phase préparatoire consistera à informer ceux d'entre eux qui souhaitent s'engager dans le projet des spécificités du modèle des STA. Plusieurs **séminaires spécialisés**, regroupant à chaque fois un certain type de partenaires, seront organisés, qui permettront la **distribution des rôles de chaque partenaire**, en fonction de leurs spécialités.

## **2. PHASE PROMOTIONNELLE**

Notre campagne, jusqu'ici adressée aux professionnels et aux acteurs politiques, devra ensuite s'orienter vers les publics susceptibles de fournir des candidats à la création et à la reprise d'entreprises sous forme de STA.

- **Des outils de promotion classiques** tels que des brochures et des folders d'information seront imprimés et distribués chez des opérateurs de première ligne.
- **Une plate-forme TIC** destinée à promouvoir le concept et à orienter les candidats entrepreneurs vers les opérateurs de terrain sera mise en place.
- **Des réunions d'informations** et de formation seront organisées à l'intention des opérateurs en contact avec le public.
- En fonction des besoins identifiés et en collaboration directe avec les partenaires, **des animations** destinées au public pourront être organisées.
- **Une visibilité médiatique** devra être donnée au projet afin de toucher un large public.

## **3. PHASE DE REALISATION**

### **3.1. Coaching des candidats entrepreneurs**

Les projets de création et de reprise d'entreprises sous forme de STA seront suivis et accompagnés par la FEAS et ses partenaires

- Dans l'élaboration des **montages financiers** des entreprises.
- Dans la réalisation des **plans d'entreprises** (*business plan*), en se basant sur les **études de marchés** appropriées aux secteurs choisis par les entrepreneurs.
- Dans la **mise en place des organes de direction** et de gestion des entreprises.
- Dans l'application des principes des Sociétés de Travailleurs Associés.
- Le cas échéant, dans la **recherche des financements**.
- Dans tous les domaines où les entrepreneurs auront besoin d'aide (communication, gestion des ressources humaines, marketing, etc.)

### **3.2. Suivi des projets à long terme**

La FEAS aidera les entrepreneurs au-delà du démarrage de leur société en restant disponible pour une assistance ponctuelle à la gestion courante des entreprises.

## **4. AXE TRANSVERSAL : LE TRAVAIL POLITIQUE ET LEGISLATIF**

Durant toutes les phases du projet, la FEAS poursuivra la campagne de sensibilisation politique au modèle des Sociétés de Travailleurs Associés. Le mouvement espagnol des *Sociedades Laborales* a pu se développer avec succès grâce à l'appui de toutes les forces politiques et des pouvoirs publics.

La création d'un système législatif *ad hoc* pour ce type d'entreprise a considérablement aidé le mouvement à se développer. Notre objectif est qu'un dispositif légal comparable soit mis en place en Belgique.

De même, les outils permettant la capitalisation d'allocations de chômage ou de primes de fermetures pour aider la création et la reprise d'entreprises sous forme de STA ont permis à des milliers de chômeurs de retrouver un emploi durable par cette voie. Nous souhaitons que la Belgique adopte un système comparable.